



**NOM** : .....

**PRÉNOM** : .....

## **BAC PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Profil CADPH

Sexe :  M  F

Date de naissance : .....

Permis B :  Véhiculé :

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse :

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Portable : 0.... / .... / .... / .... / .....

Email : .....

N° de sécurité sociale : .....

Comment avez-vous connu l'IFCV ? .....

Dernier établissement scolaire fréquenté ou en cours ? .....

.....

Dernier diplôme obtenu ou dernière formation suivie : .....

Vous êtes actuellement :

Lycéen  Étudiant  Apprenti  En contrat pro (N° du contrat : .....

Actif  Inactif

**Disposez-vous d'une carte professionnelle ?**  OUI  NON

**Avez-vous une entreprise susceptible de vous accueillir pour votre formation en alternance ?  
Si oui, indiquez-nous ses coordonnées :**

.....

.....

### **CADRE RÉSERVÉ À L'IFCV – NE RIEN INSCRIRE**

**État de la candidature**

Suite Entretien :

Admis

Refusé

**Commentaire :**

.....

.....

.....

## PROJET PROFESSIONNEL

**Quel est votre niveau d'étude ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quels sont vos motivations et votre projet professionnel ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quelles sont les missions d'un Bac Pro Sécurité, selon vous ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## DOCUMENTS A FOURNIR

Pour valider le dossier, veuillez vérifier que vous avez bien fourni les documents présents dans la liste ci-dessous :

- 2 CV **datés et signés au bas de la page**
- 2 photos d'identité (**nom et prénom au dos**)
- Lettre de motivation à l'attention de l'IFCV
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de la carte Vitale
- Photocopie des bulletins ou livret scolaires des 2 dernières années d'études
- Photocopie des diplômes et relevés de notes
- Photocopie de l'attestation de carte professionnelle
- Photocopie de l'attestation de carte professionnelle
- Photocopie de l'attestation de carte Vitale
- Photocopie de l'attestation de responsabilité civil (si vous vivez encore chez vos parents, celle de vos parents)
- Si vous êtes inscrit au pôle emploi**, un justificatif d'inscription comprenant votre numéro d'inscription ainsi que la date à laquelle vous vous êtes inscrit

Ce dossier est à nous adresser en main propre le jour de votre entretien à l'IFCV au :

**70 rue Anatole France  
92300 Levallois Perret**

*En cas d'impossibilité d'imprimer votre dossier, merci de nous le faire parvenir par mail à l'adresse [gaetan.arlot@ifcv.fr](mailto:gaetan.arlot@ifcv.fr)*

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS  
EXAMINÉ**

## Carte Professionnelle

**Si vous n'avez pas encore de carte professionnelle et que vous y êtes éligible**, nous pouvons en faire la demande à votre place. Pour cela merci d'intégrer à votre dossier les documents suivants :

Un justificatif de votre identité :

Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Où

Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen, veuillez fournir :

- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

- Si vous êtes étudiant, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève ».

- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève » et une copie de votre autorisation provisoire de travail.

Le justificatif de votre aptitude professionnelle :

Titre ou certification professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), se rapportant à l'activité exercée.

Où

Certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche de l'activité concernée.

Où

Une attestation du service gestionnaire récapitulant vos états de service et précisant votre position administrative à la date de la demande ou un arrêté de nomination aux fonctions concernées au titre des articles R. 612-41 et R. 622-34 du code de la sécurité intérieure, ainsi que l'attestation de non cumul d'activité dument remplie par vos soins (voir en annexe) pour les personnes suivantes

- Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les adjoints de sécurité (ADS) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) qui ont la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les agents de police municipale justifiant de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les officiers et sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnées par les arrêtés n° DEFD0761319A et DEFD0761323A du 19 juillet 2007 du ministre de la Défense et ayant servi dans les conditions précisées dans ces arrêtés.

Où

Titre de formation ou attestation de compétences délivré par un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen se rapportant à l'activité concernée, et permettant d'exercer cette activité sur le territoire d'origine ainsi que le détail et la durée des modules de la formation suivie. Ces documents doivent le cas échéant, être accompagnés de leur traduction certifiée en langue française.

Où

Pour les personnes ayant exercé une activité privée de sécurité en tant que salarié dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, où cette activité n'est pas réglementée, fournir toute pièce établissant son exercice dans cet ou ces état(s), au cours des dix dernières années, pendant une année au moins à temps plein ou à temps partiel.

Si vous êtes ressortissant étranger :

Le document équivalent à une copie du bulletin numéro 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de votre pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.